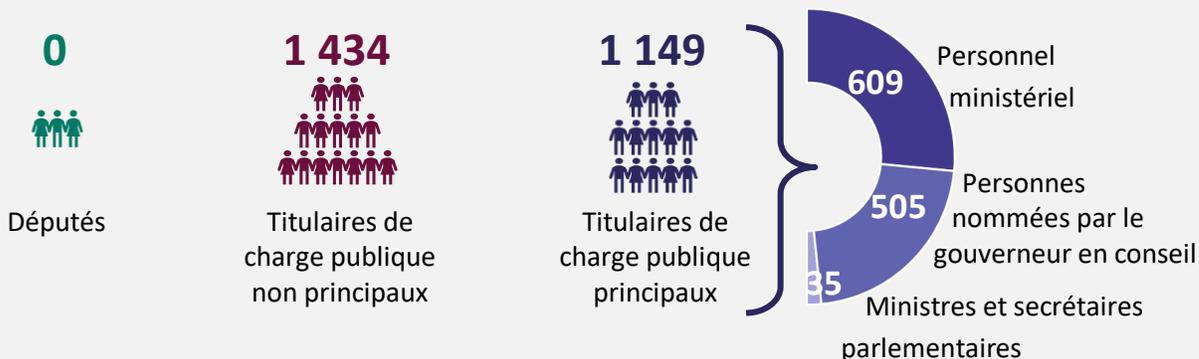


COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE
Rapport statistique trimestriel 2019-2020

T2 – juillet à septembre 2019

Le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique assure le suivi et la surveillance des indicateurs de rendement principaux afin de mieux harmoniser ses activités avec sa mission, évaluer sa charge de travail et cerner les tendances actuelles. Cliquez [ici](#) afin d'accéder aux données complètes.

QUI EST ASSUJETTI AUX RÉGIMES APPLIQUÉS PAR LE COMMISSARIAT?



Qu'avons-nous fait pour les députés?

CODE

Les députés n'étaient plus assujettis au *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* à la suite de la dissolution du 42^e Parlement le 11 septembre 2019.

80 fois où des conseils ont été fournis

3 processus de conformité initiale complétés

39 inscriptions au registre public

Qu'avons-nous fait pour les titulaires de charge publique?

LOI

297 trousse de renseignements pour nouveaux titulaires de charge publique

114 rappels annuels

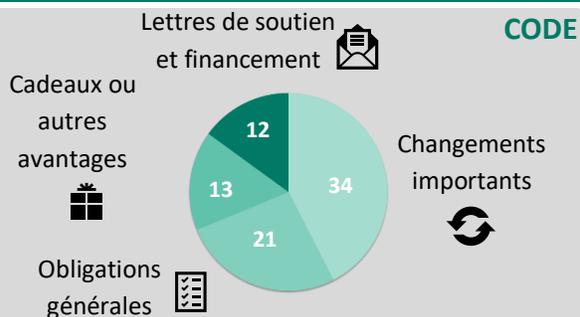
271 informations sur l'après-mandat

527 fois où des conseils ont été fournis

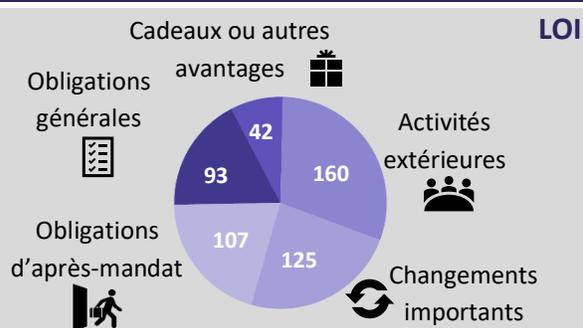
110 processus de conformité initiale complétés

159 inscriptions au registre public

Quelles questions les députés nous ont-ils posées?



Quelles questions les titulaires de charge publique nous ont-ils posées?



Nous aidons les titulaires de charge publique et les députés à **prévenir** et à **éviter** les conflits entre leurs fonctions publiques et leurs intérêts personnels.

Qu'ont déclaré les députés?

CODE

26 déclarations
sommaires 

7 cadeaux ou autres
avantages 

6 changements
importants 

 Une fois qu'un individu cesse d'exercer ses fonctions à titre de député, ses déclarations publiques sont retirées du **registre public** sur notre site Web.

Qu'ont déclaré les titulaires de charge publique?

LOI

2 pénalités  0 ordonnances 

1 mesures de conformité
convenues  19 biens 

37 cadeaux ou
autres avantages  16 activités
extérieures 

2 récusations  72 déclarations
sommaires 

5 dettes  3 voyages 

2 exemptions,
annulations ou réductions
d'après-mandat 



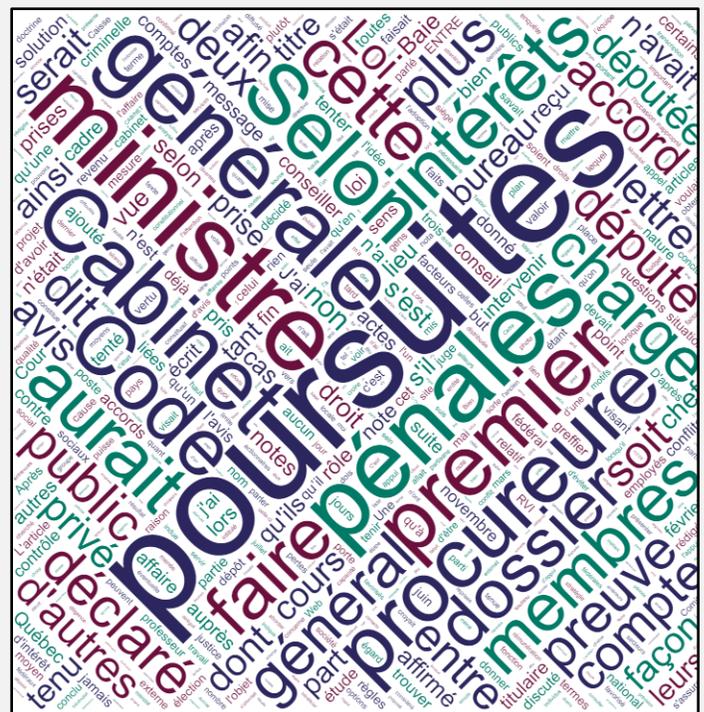
Qui est assujéti à la Loi sur les conflits d'intérêts?

Titulaires de charge publique (TCP)

- Membres à temps partiel de conseils, de commissions et de tribunaux fédéraux, et certains employés ministériels à temps partiel.

Titulaires de charge publique principaux (TCPP)

- Ministres, secrétaires parlementaires, personnel ministériel.
- Personnes nommées à temps plein par le gouverneur en conseil, comme les sous-ministres, les chefs de sociétés d'État et les membres de conseils fédéraux.



Créé grâce à nuagesdemots.fr

IMPOSER DES SANCTIONS APPROPRIÉES

Délais de dépôt des déclarations	Procès-verbaux	Pénalités
LOI	LOI	LOI
 <p>93 %</p> <p>Proportion des titulaires de charge publique principaux nouvellement nommés qui ont respecté les délais de dépôt des déclarations</p>	 2 procès-verbaux envoyés à des titulaires de charge publique  30 jours Délai accordé aux titulaires de charge publique pour payer la pénalité ou présenter des observations écrites au commissaire	<p>2 défauts de déclarer un changement important</p> <p>Toutes les pénalités sont inscrites dans notre registre public</p> 

MENER DES ENQUÊTES

Combien de dossiers avons-nous gérés ce trimestre?



13 dossiers



2 rapports publiés

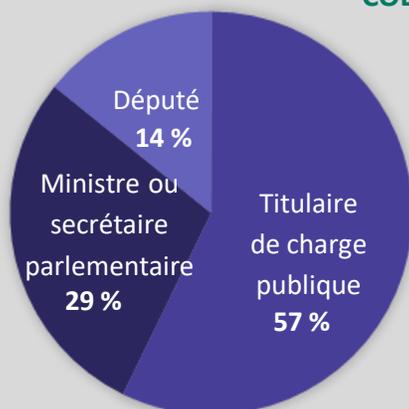


8 dossiers fermés

CODE et LOI

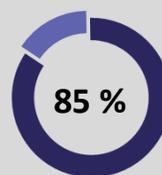
Qui fait l'objet de ces dossiers?

CODE et LOI

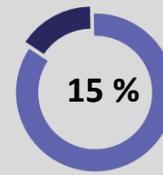


Quelle est la source ayant mené à l'ouverture de ces dossiers?

CODE et LOI



Public



Commissariat à l'intégrité du secteur public

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION



DEMANDES DES MÉDIAS ET DU PUBLIC

559 demandes du public
110 demandes des médias
donnant lieu à 41 articles



MENTIONS

3 617 mentions dans les médias
24 739 mentions sur Twitter



TWITTER

25 gazouillis envoyés
1 186 abonnés



SITE WEB

44 876 visiteurs du site Web
4 666 visites du registre public



PARLEMENT

0 comparutions
0 mentions du Commissariat à la période des questions
La Chambre des communes ne siégeait pas



FORMATION

12 présentations
199 participants

NORMES DE SERVICE

Réponses aux demandes d'information des députés et des titulaires de charge publique dans les 3 jours ouvrables.

Réponses aux demandes d'information du public dans les 10 jours ouvrables.

Premier contact avec les nouveaux titulaires de charge publique et députés dans les 3 jours ouvrables.

Réponses aux demandes d'information des médias dans les 4 heures.



Consultez sur notre site Web les données utilisées dans le rapport